

220C2596
FR0004159473-FS0795

21 juillet 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HEXAOM
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 juillet 2020, la société Amiral Gestion¹ (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 juillet 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société HEXAOM² et détenir, pour le compte desdits fonds, 335 073 actions HEXAOM représentant autant de droits de vote, soit 4,83% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions HEXAOM sur le marché.

¹ Contrôlée par M. François Badelon. La société Amiral Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Anciennement dénommée MAISONS FRANCE CONFORT.

³ Sur la base d'un capital composé de 6 937 593 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.